

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 531

21 juillet 1998

SOMMAIRE

Abingworth Bioventures II, Sicav, Luxembourg-Kirchberg	page 25449	Fidelin S.A., Luxembourg	25479
Advance Invest A.G., Luxembourg	25454, 25458	Fimaco S.A., Luxembourg	25479
A.I.F. S.A., Luxembourg	25451	Financière Joseph II S.A., Luxembourg	25480
Antarex International S.A., Luxembourg ..	25451, 25452	Financière San Francisco S.A., Luxembourg	25480
Astérix Participations S.A., Luxembourg ..	25453, 25454	Finde S.A., Luxembourg	25481
Athena Advisory S.A., Luxembourg	25454	Fiterbo S.A., Luxembourg	25480
Auto Evasion S.A., Mersch	25463	Fondation Euroballet, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	25464
Bank of Credit and Commerce International S.A., Luxembourg	25459	Foralor Lux., S.à r.l., Tétange	25482
Barker Holdings S.A., Luxembourg	25459	Frisch Emile, S.à r.l., Luxembourg	25482
Calzalux S.A.H., Luxembourg	25458	Galata S.A., Luxembourg	25471
Carrelage & Création, S.à r.l., Howald	25460	Gami S.A.H., Luxembourg	25482
Caves Gales S.A., Bech-Kleinmacher	25459	Garage Intini, S.à r.l., Bertrange	25477, 25478
Chouettos Holding S.A., Luxembourg	25460	Garoupe Investissement S.A., Luxembourg	25482
C.L.E., Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises S.A., Luxembourg	25458, 25459	Gedina Capital Investments S.A., Luxembourg ..	25483
Comed S.A., Luxembourg	25461, 25462	GEEP Maisons S.A., Luxembourg	25484
Cosmopolitan Holding S.A., Luxembourg	25464	Giordano Riello International Group S.A., Luxembourg	25484
Dartis S.A., Luxembourg	25464	Happy Snacks S.A., Walferdange	25482, 25483
DDD S.A., Luxembourg	25465	Hathor S.A., Luxembourg	25484
Dema S.A., Luxembourg	25465	Haykal S.A., Luxembourg	25485
Demiconsult S.A.	25464	Holivest S.A., Luxembourg	25481
Denverland Acoustics Luxembourg S.A., Luxembourg	25469	Hormuz S.A., Luxembourg	25485
EDS Europe S.A., Luxembourg	25470	Hostendia S.A., Luxembourg	25487
Eldfell S.A., Luxembourg	25470	I.B.B., S.à r.l., Luxembourg	25488
Electro Holding Company S.A., Luxembourg	25470	Immobilière Buchholtz, S.à r.l., Luxembourg	25488
ELFA S.A., Eurolease-Factor S.A., Luxembourg ..	25471	Immobilière Cipriani S.A., Luxembourg	25487
Elite (Locations Internationales) Luxembourg S.A., Luxembourg	25477	Imprimerie Saint-Paul S.A., Luxembourg	25484
Entreprise de Toiture Da Silva-Humbert, Mersch	25470	Index S.A., Luxembourg-Kirchberg	25486, 25487
Erikem Luxembourg S.A., Luxembourg ..	25465, 25469	ISA, Innovation Strategies Academic Association, A.s.b.l., Pétange	25447
E.S. Europe, S.à r.l., Livange	25470	IT Masters International S.A., Information Technology Masters International S.A., Luxbg ..	25485, 25486
European Power Systems S.A., Luxembg ..	25472, 25474	Karma International S.A., Luxembourg	25488
Europarmaceuticals Holding S.A., Luxembourg-Strassen	25463	Lux-Tours, S.à r.l., Luxembourg	25487
Eurosign S.A., Luxembourg	25471	Maverent A.G., Weiswampach	25463
Eurotime S.A., Luxembourg	25478	MTC Europe S.A., Luxembourg	25462
Evest Luxembourg S.A., Luxembourg ..	25474, 25477	Providence Estate Holding S.A., Luxembourg ..	25442
Fedi S.A., Luxembourg	25479	S.A. des Chaux de Contern, Contern	25463
Fibaco S.A., Luxembourg-Strassen	25481	Sycal Holding S.A., Luxembourg	25448
		T.S.C.I., S.à r.l., Luxembourg	25449

PROVIDENCE ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PROVIDENCE ESTATE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, ainsi que l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille dollars US (USD 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-), qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présent statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1998.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry Schmit, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Mademoiselle Armelle Beato, préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille dollars US (USD 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrument, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à LUF 3.660.000,- (trois millions six cent soixante mille francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2003:

- 1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Madame Fernande Poncin, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2003:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Follows the English version:

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifth day of May.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Thierry Schmit, private employee, residing in Luxembourg.
- 2.- Miss Armelle Beato, private employee, residing in Luxembourg.

Such appearing persons have requested the undersigned notary, to draw up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of PROVIDENCE ESTATE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at hundred thousand US dollars (USD 100,000.-), divided into thousand (1,000) shares with a par value of hundred US dollars (USD 100.-) each.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at one million US dollars (USD 1,000,000.-) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of hundred US dollars (USD 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Memorial C, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of April at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first day of January and ends on the last day of December, the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 1998.

The first annual general meeting shall be held in 1999.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares hereafter:

1.- Mr Thierry Schmit, prenamed, nine hundred ninety-nine shares	999
2.- Miss Armelle Beato, prenamed, one share	1
Total: thousand shares	1,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the amount of hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) is as now at the entire and free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at hundred thousand Luxembourg francs.

Valuation

For the purpose of registration, the amount of the subscribed corporate capital is valued at LUF 3,660,000.- (three million six hundred and sixty thousand Luxembourg francs).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

- 1.- Mr Thierry Schmit, private employee, residing in Luxembourg.
- 2.- Mrs Fernande Poncin, private employee, residing in Luxembourg.
- 3.- Miss Armelle Beato, private employee, residing in Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

Mr Paul Albrecht, private employee, residing in Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Th. Schmit, A. Beato, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 1998, vol. 833, fol. 83, case 12. – Reçu 36.600 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 1998.

J.-J. Wagner.

(19461/239/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ISA, INNOVATION STRATEGIES ACADEMIC ASSOCIATION, Association sans but lucratif.

Siège social: Pétange, 2, rue Robert Schuman.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Franck N. Pierre, Dipl. Ing. Conseil en Propriété Industrielle, B-6700 Arlon, de nationalité luxembourgeoise,

Reboul Yves, Prof.-Directeur Général, F-67046 Strasbourg, de nationalité française,

Schramm Reinhard, Prof. Dr. habil., D-98693 Ilmenau, de nationalité allemande,

Zulauf Reinhard, Prof. Dr., D-53359 Rheinbach, de nationalité allemande,

il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les lois y relatives:

Art. 1^{er}. L'association est constituée pour une durée indéterminée sous la dénomination de INNOVATION STRATEGIES ACADEMIC ASSOCIATION en abrégé ISA.

Art. 2. L'association a pour but toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la promotion, l'étude, l'enseignement et l'application des stratégies de l'innovation en général.

Art. 3. Le siège de l'association est fixé dans la Commune de Pétange (Luxembourg).

Art. 4. L'association se compose d'un nombre illimité de membres actifs et donateurs. Ce nombre ne pourra jamais être inférieur à trois.

Art. 5. Peuvent être membres des personnes physiques ou morales ayant des activités dans les domaines déterminés à l'Art. 2 des présents statuts. Une demande d'adhésion devra être adressée au conseil d'administration qui se réserve le pouvoir souverain d'appréciation quant à l'admission des nouveaux membres.

Art. 6. Les membres actifs verseront annuellement une cotisation dont le montant sera déterminé par l'assemblée générale.

Art. 7. La qualité de membre se perd par la démission, le refus de payer la cotisation et par l'exclusion prononcée en conformité de la loi.

Art. 8. La direction de l'association incombe au conseil d'administration qui comprend 1 président, 1 vice-président, 1 administrateur-délégué, un secrétaire, un commissaire aux comptes, 1 représentant des membres actifs, 1 représentant des membres donateurs qui seront élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans et renouvelable. Toute vacance au conseil sera suppléée par un remplaçant coopté.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an au courant du mois de novembre, toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres au moins 30 jours avant la réunion.

Art. 10. L'administrateur représente l'association dans la gestion journalière des affaires courantes et fixe le mode de règlement des comptes.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou de son remplaçant chaque fois qu'il est nécessaire. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est régulièrement constituée si un tiers des membres est présent ou représenté. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Il est rendu compte de l'exercice écoulé et de la situation financière. L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice écoulé. Elle procède aux élections prévues par les statuts et aux modifications éventuelles des statuts. Elle désignera deux réviseurs de comptabilité.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres, le conseil d'administration doit convoquer dans le délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 14. Les présents statuts seront complétés par un règlement d'ordre intérieur, obligatoire à tous les membres de l'association après approbation de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif, sera versé à une association ayant le même but.

Le premier conseil d'administration sera constitué par les signataires.

Pétange, le 9 avril 1998.

N. P. Franck Y. Reboul R. Schramm R. Zulauf

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19463/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

**SYCAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. 3G INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 34.802.

Außerordentliche Generalversammlung

Am 24 Jänner 1998, um 10.00 Uhr, im Büro des Alleinaktionärs Dr. Laszlo Banhegyi, Gustozzagasse 13/11, A-1030 Wien, Austria.

Tagesordnung

1. Ernennung eines Sekretärs.
2. Wahl neuer Verwaltungsratsmitglieder.
3. Änderung des Gesellschaftsnamen.

Anwesenheitsliste der Außerordentlichen Generalversammlung vom 24 Jänner 1998

1. Herr Dr. Laszlo Banhegyi
2. Frau Laszlone Banhegyi
3. Herr Dr. Csaba Banhegyi
4. Frau Susan Banhegyi
5. Herr Szabolcs Banhegyi

Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 24 Jänner 1998 um 10.00 Uhr

Herr Dr. Laszlo Banhegyi hat den Vorsitz der Generalversammlung. Der Vorsitzende als Alleinaktionär mit 1.250 Aktien erklärt die Generalversammlung für beschlußfähig.

Der Vorsitzende verliest die Tagesordnung der Sitzung.

1. Der Vorsitzende ernennt Frau Susan Banhegyi zum Sekretär, was angenommen wird.
2. Der Alleinaktionär Dr. Laszlo Banhegyi ernennt die neuen Verwaltungsratsmitglieder:

a) Frau Laszlone Banhegyi	Wien, am 2. Februar 1998	Unterschrift
b) Frau Susan Banhegyi	Wien, am 13. Februar 1998	Unterschrift
c) Herr Szabolcs Banhegyi	Wien, am 11. Februar 1998	Unterschrift
d) Herr Dr. Csaba Banhegyi	Wien, am 12. Februar 1998	Unterschrift
e) Für Herren Dr. Laszlo Banhegyi verbleiben	Wien, am 2. Februar 1998	Unterschrift

Der Gesellschaftssitz befindet sich in 10, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Die anwesenden Aktionäre fassen somit einstimmig folgenden Beschluß:

Der Gesellschaftssitz befindet sich in 10, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Alle Verwaltungsratsmitglieder bleiben bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche am Montag, den 4. Mai 1998 um 10.00 Uhr stattfinden wird.

Die Aktionäre übertragen auf Grundlage von Artikel 10 der Satzung und mit Einverständnis aller an dieser Generalversammlung anwesenden Verwaltungsratsmitglieder sämtliche Befugnisse, inklusive der alleinigen Bankvollmacht, zur täglichen Geschäftsführung an Herrn Dr. Laszlo Banhegyi, welcher somit durch seine Einzelunterschrift die Gesellschaft nach außen vertreten kann.

Die anwesenden Aktionäre fassen somit einstimmig folgenden Beschluß:

Der Name der Gesellschaft wird geändert und lautet nun wie folgt: SYCAL HOLDING S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 17, case 9 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19464/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ABINGWORTH BIOVENTURES II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.280.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(19465/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ABINGWORTH BIOVENTURES II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.280.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 avril 1998 a reconduit le mandat du réviseur d'entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19466/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

T.S.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Federspiel.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur D'Amicis Vincenzo, Directeur, demeurant à Neufchef F-57700, 14, rue d'Hayange,
 - 2) Monsieur Donnet Yves, Chef d'Agence, demeurant à Illange F-57970, 9, cour des Arums,
 - 3) Monsieur Solda Claude, Gérant, demeurant à Hayange F-57700, 82, rue Foch,
 - 4) Monsieur Solda Thierry, Directeur, demeurant à Neufchef F-57700, 11, rue des Carrières,
- représentés aux fins des présentes par Madame Myriam Wagner, employée privée, demeurant à Neufchef F-57700, 63, rue du Conroy, en vertu de quatre procurations lui données en date du 24 avril 1998, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de T.S.C.I., S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes activités de chaudronnerie, tuyauterie, installation et maintenance industrielle ainsi que toutes activités d'étude et d'ingénierie relatives à ces opérations.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

Dans ce cadre elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, y compris le commerce de matériel lié à l'activité principale.

Elle peut agir par elle-même, par l'intermédiaire de tiers ou pour compte de tiers.

Elle peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe.

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille francs (600.000,- LUF) divisé en six cents parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Vincenzo D'Amicis, prénommé	150
2) Monsieur Yves Donnet, prénommé	150
3) Monsieur Claude Solda, prénommé	150
3) Monsieur Thierry Solda, prénommé	150
total: six cents parts	600

Toutes les parts ont été intégralement libérées et le capital se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Chaque part confère à son propriétaire un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

Les parts sociales sont indivisibles. Les propriétaires par indivis d'une part sociale sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne réputée propriétaire à l'égard de la société. Il en est de même en cas de démembrement de propriété entre nu-propriétaire et usufruitier.

Art. 7. La cession des parts se fait dans la forme prévue par la loi.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

A des non-associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises à cause de mort que conformément aux dispositions légales.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont nommés par les associés qui fixent leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunération éventuelle.

Il peut aussi être nommé un gérant technique.

Le ou les gérants ont tous les pouvoirs pour engager valablement la société vis-à-vis des tiers dans le cadre de l'objet social, sauf décision contraire prise par l'ensemble des associés à l'unanimité des voix.

Art. 9. Les décisions des associés sont prises soit en assemblée, soit par vote émis par écrit conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales.

Chaque associé peut voter soit par lui-même, soit par mandataire porteur d'un mandat donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1998.

Art. 11. En aucun cas et pour quelque cause que ce soit, il ne pourra être requis l'apposition de scellés sur les biens de la société, soit à la requête des associés, soit à la requête des créanciers, héritiers, légataires ou autres ayants droit des associés qui ne pourront s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées, conformément à l'article alinéa 6 de la loi régissant les sociétés commerciales.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou l'incapacité d'un des associés. En cas de décès d'un des associés elle continuera soit entre les associés survivants, soit entre les associés survivants et les héritiers des associés décédés agréés.

Art. 13. Pour tous les points non expressément réglés dans le présent acte, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à trente mille francs (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Thierry Solda directeur, demeurant à F-57700 Neufchef, 11, rue des Carrières.

2) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 7, rue Federspiel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wagner, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 107S, fol. 63, case 5. – Reçu 6.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartman.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

P. Frieders.

(19462/212/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

A.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.632.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Signature.

(19469/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

A.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 mai 1998

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour A.I.F. S.A.

T. Schmit F. Poncin
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19470/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.257.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siege social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859,

représentée par Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg et Monsieur Claudio Baccei, conseiller, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée ANTAREX INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.257,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 591 du 21 novembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter en date du 8 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 572 du 7 novembre 1996,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 29 avril 1998.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à onze millions de francs luxembourgeois (LUF 11.000.000,-) représenté par onze mille (11.000) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 75.000.000,-) représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3.- Que dans sa réunion du 29 avril 1998, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-),

pour le porter de son montant actuel de onze millions de francs luxembourgeois (LUF 11.000.000,-) à vingt et un millions de francs luxembourgeois (LUF 21.000.000,-), par la création de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les dix mille (10.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-);

les actionnaires minoritaires ayant déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel, une copie de ces renoncements restera annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à vingt et un millions de francs luxembourgeois (LUF 21.000.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 21.000.000,- (vingt et un millions de francs luxembourgeois), représenté par 21.000 (vingt et un mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de cent cinquante mille francs (150.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Franzina, C. Bacceli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 107S, fol. 68, case 11. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 14 mai 1998.

P. Bettingen.

(19475/202/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 14 mai 1998.

P. Bettingen.

(19476/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

**ASTERIX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme de Participations Financières,
(anc. HOLDING 29).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.047.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ASTERIX PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.047, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial C, page 27.800 de 1997, et transformée en société anonyme par acte du même notaire prénommé en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C, page 7.515 de 1998

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy (Belgique)

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 450 (quatre cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont elle déclare avoir eu connaissance du contenu au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transformation de la Société ASTERIX PARTICIPATIONS S.A. en une société de participations financières (SOPARFI).

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

3. Transfert du siège social de L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, définissant l'objet de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation de biens immobiliers;

la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Version allemande:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb von Immobilienvermögen;

der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Steinfort à Luxembourg-Ville.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.».

Version allemande:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.».

L'adresse de la société sera dorénavant: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 106S, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1998.

J. Elvinger.

(19478/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

**ASTERIX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme de Participations Financières,
(anc. HOLDING 29).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour le notaire

Signature

(19479/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ATHENA ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.020.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur,
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur.

Absents: Monsieur Jacques Delen, Président,
Monsieur Paul Delen, Administrateur,
Monsieur Paul De Winter, Administrateur.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19481/660/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

**ADVANCE INVEST A.G., Société Anonyme,
(anc. BEAULIENE SOPARFI S.A., Société Anonyme).**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

H. R. Luxemburg B 42.034.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierundzwanzigsten des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders mit Amtssitz zu Luxemburg,

wurde eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung der BEAULIENE SOPARFI S.A., mit Sitz zu L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 42.034, welche gegründet wurde durch Urkunde des Notars André Schwachtgen, mit Amtssitz zu Luxemburg, am 12. November 1992, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial, Serie C Nummer 64 vom 10. Februar 1993 abgehalten.

Sämtliche Gesellschafter, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sind hier anwesend, bzw. vertreten, so wie dies aus der beiliegenden Anwesenheitsliste hervorgeht.

Die Vollmachten bleiben, nach ne varietur-Paraphierung durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit dieser einregistriert zu werden.

Die ausserordentliche Generalversammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Götz Jung, Kaufmann, wohnhaft in D-Fahrenzhausen eröffnet.

Der Präsident der Versammlung ernannte Herrn Nicolas Schaeffer, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg, zum Schriftführer.

Herr Gerhard Niemöller, Diplomingenieur, wohnhaft in D-Bad Schwartau wurde als Stimmzähler ernannt.

Der Präsident erklärte, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) welche das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) darstellen anwesend oder vertreten sind, wie es aus der beigebogenen Anwesenheitsliste hervorgeht.

Das so zusammengesetzte Leitungsbüro ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

- dass diese Gesellschafterversammlung einberufen wurde um über folgende Tagesordnung zu befinden:

1. Umbenennung der Gesellschaft in ADVANCE INVEST A.G., société anonyme;
2. Umwandlung der Währung des Kapitals in Deutsche Mark;
3. Umwandlung des Nominalwertes einer jeden Aktie in 50,- Deutsche Mark;
- 4.- Festsetzung des genehmigten Kapitals auf 5.000.000,- Deutsche Mark;
5. Anpassung der Satzungen.
6. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder;
7. Verschiedenes.

Sodann werden über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig die Bezeichnung der Gesellschaft in ADVANCE INVEST A.G., Société anonyme umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig die Währung des Kapitals der Gesellschaft in Deutsche Mark auszu- drücken, sodass das Gesellschaftskapital von bis jetzt 1.250.000,- LUF (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxem- burger Franken) künftig mit 60.550,- DEM (sechzigtausendfünfhundertfünfzig Deutsche Mark) geführt wird.

Diese Umwandlung erfolgte aufgrund eines Währungskurses von 1,- DEM (eine Deutsche Mark) zu 20,644 LUF (zwanzig Komma sechshundertvierundvierzig Luxemburger Franken), den die Parteien als realistisch anerkennen.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt 60.550,- DEM (sechzigtausendfünfhundertfünfzig Deutsche Mark) eingeteilt in 1.211 (eintausendzweihundertelf) Aktien, jede mit einem Nominalwert von 50,- DEM (fünfzig Deutsche Mark).

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest, dass der Nominalwert einer jeden Aktie nunmehr auf 50,- DEM (fünfzig Deutsche Mark) lautet.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig das genehmigte Kapital auf 5.000.000,- DEM (fünf Millionen Deutsche Mark), eingeteilt in 100.000 (einhunderttausend) Aktien, festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig die Satzungen von der französischen in die deutsche Sprache umzusetzen und der Gesellschaft unter Berücksichtigung der vorhergehenden Beschlüsse folgende Satzungen zu geben:

Art. 1. Zwischen den Eigentümern der ausgegebenen Aktien besteht eine anonyme luxemburgische Gesellschaft unter der Bezeichnung: ADVANCE INVEST A.G., Société Anonyme.

Art. 2. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Dauer. Die Auflösung der Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch eine Gesellschafterversammlung beschlossen werden, die zu den gleichen Bedingungen beschliesst welche für die Abänderung der Satzungen erforderlich sind.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort der Gemeinde Luxemburg und durch Beschluss der ausserordentlichen Gesell- schafterversammlung zu den Bedingungen, welche für die Abänderung der Satzungen erforderlich sind, an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Er kann ebenfalls durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates ins Ausland verlegt werden, wenn aussergewöhnliche, militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Ereig- nisse die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen oder solche Ereignisse bevorstehen, die eine normale Abwicklung der Geschäfte nicht zulassen, und dies, solange diese Ereignisse weiterbestehen.

Trotz der vorübergehenden Sitzverlegung ins Ausland behält die Gesellschaft ihre Luxemburger Nationalität.

In allen anderen Fällen können die Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland und die Annahme einer ausländischen Nationalität nur durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter und der Teilschuldverschreibungseigner erfolgen.

Durch einstimmigen Beschluss des Verwaltungsrats können selbstständige Zweigniederlassungen der Gesellschaft im In- und Ausland gegründet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jedmöglicher Form an luxemburgischen und ausländischen Handels-, Industrie-, Finanz- oder anderen Unternehmen, der Erwerb jedmöglicher Titel und Rechte mittels Beteili- gungen, Einlagen, Zeichnen von Aktien, Festzeichnen, Option, Kauf, Tausch, Aushandlung oder auf jede andere Weise und weiter der Erwerb von Patenten, Schutzmarken und die Erteilung von Lizenzen, der Erwerb von beweglichem und unbeweglichem Vermögen deren Verwaltung und Verwertung. Ausserdem kann sie den Unternehmen an denen sie beteiligt ist jedmöglichen Beistand oder andere finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Bürgschaften bewilligen, sowie Darlehen aufnehmen sogar durch Ausgabe von Teilschuldverschreibungen oder sich anderswie verschulden um ihre Geschäfte zu finanzieren. Sie kann weiterhin alle mit dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar verbundenen Tätigkeiten ausüben.

Art. 5. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Zuge einer Aufstockung des gezeichneten Gesellschaftskapitals alle oder teilweise auszugebenden Aktien, welche diese Kapitalaufstockung darstellen, unter verschiedenen Formen auszuhändigen, speziell jedoch als Vorzugsaktien ohne Stimmrecht.

Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft beträgt 60.550,- DEM (sechzigtausendfünfhundertfünfzig Deutsche Mark), welches eingeteilt wird in 1.211 (tausendzweihundertelf) Aktien von je 50,- DEM (fünfzig Deutsche Mark) (Typ A). Die Aktien können als Inhaberaktien, sowie als Namensaktien ausgegeben werden, gemäss dem Wunsch des Aktionärs.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Das genehmigte Kapital beträgt 5.000.000,- DEM (fünf Millionen Deutsche Mark), und wird eingeteilt in 100.000 (einhunderttausend) Aktien von je 50,- DEM (fünfzig Deutsche Mark). Die neu auszugebenden Aktien können bis zur Hälfte des gezeichneten aufgestockten Kapitals ohne Stimmrecht mit einer garantierten Ausschüttung von 0,5% des Nominalwerts ausgegeben werden (Typ B). Die Aktien des Typs B werden als Namensaktien ausgegeben. Bei jeder Aufstockung des Kapitals dürfen die Aktien mit Stimmrecht (Typ A) nicht unter die Hälfte des gezeichneten Kapitals fallen. Die Aktien Typ A werden auf Wunsch der Aktionäre als Inhaber oder Namensaktien ausgegeben.

Das genehmigte Kapital und das gezeichnete Stammkapital können durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welche nach denselben Bestimmungen beschliesst, die für die Abänderung der Satzungen erforderlich sind, aufgestockt oder reduziert werden.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, innerhalb von fünf Jahren, laufend ab der Veröffentlichung dieser Satzungen, die Aufstockungen des gezeichneten Gesellschaftskapitals in einem oder in mehreren Vorgängen in den Grenzen des genehmigten Kapitals vorzunehmen. Die Aktien, welche diese Kapitalaufstockungen darstellen, können gezeichnet und ausgegeben werden, in der Art und zu dem Preis, mit oder ohne Ausgabepremie, und können eingezahlt werden mittels Bar- oder Sacheinlagen, wie es vom Verwaltungsrat bestimmt wird. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, alle anderen Modalitäten festzusetzen und alle anderen Bedingungen der Aktienaushändigung zu bestimmen.

Der Verwaltungsrat ist speziell ermächtigt, solche Aktienaushändigungen vorzunehmen, ohne den Altaktionären ein bevorzugtes Zeichnungsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann einen Bevollmächtigten beauftragen, um die Zeichnungen und den Aktienpreis entgegenzunehmen, der die teilweise oder gesamt erfolgte Kapitalaufstockungen darstellt und vor Notar zu erscheinen um eine solche Kapitalaufstockung in der vorgeschriebenen Form beurkunden zu lassen. Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalaufstockung authentisch beurkunden lässt, gilt dieser Artikel der Satzungen der erfolgten Änderung als angepasst.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern. Das Mandat der Verwaltungsräte darf die Zeitspanne von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat wählt einen Vorsitzenden und gegebenenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden aus seiner Mitte.

Wird, infolge von Rücktritt, Ableben oder aus jeder anderen Ursache, ein Verwaltungsratsposten frei, können die übrigbleibenden Verwaltungsräte provisorisch einen Nachfolger bestellen. In diesem Fall befindet die Gesellschafterversammlung, anlässlich ihrer nächsten Versammlung über die definitive Wahl.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte zu leiten und alle Verfügungs- und Verwaltungsakte zu treffen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder dienlich sind, unter Ausnahme derjenigen Angelegenheiten, welche durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Vornehmlich kann er sich auf Schiedsverfahren einlassen, Vergleiche schliessen, sich auf Zurückziehung von Klagen einlassen und Löschung von Eintragungen gewähren mit oder ohne Bezahlung.

Nachfolgend aufgeführte Angelegenheiten und Handlungen des Verwaltungsrates bedürfen der Zustimmung der Gesellschafterversammlung durch einen mit einer Mehrheit von 75% sämtlicher Stimmen gefassten Beschluss:

- * Erwerb, Belastung oder Veräusserung von Grundstücken oder grundstückgleicher Rechte,
- * Erwerb und Veräusserung von ganzen Unternehmen oder Unternehmensteilen, von Beteiligungen an anderen Unternehmen, Errichtung von Unternehmen, Betriebsstätten oder Zweigniederlassungen sowie Abschluss, Änderung und Kündigung von Unternehmensverträgen; unter diesen Zustimmungsvorhalt fällt nicht die Veräusserung von stillen Beteiligungen an der Gesellschaft,
- * Erwerb und Veräusserung von Rechten aller Art,
- * Festlegung des jährlichen Budgets der Gesellschaft,
- * Kreditaufnahme, sofern sie nicht in dem festgelegten Budget der Gesellschaft, welches jährlich aufgestellt werden muss, vorgesehen ist,
- * Kreditgewährung sowie die Übernahme von Bürgschaften, Haftungsverpflichtungen und Wechselverbindlichkeiten,
- * Errichtung neuer Planstellen für sowie Einstellung und Entlassung von leitenden Angestellten,
- * Erteilung und Widerruf von Handelsvollmachten,
- * Abschluss, Änderung oder Beendigung von Gewinn- oder Umsatzbeteiligungsverträgen; unter diesen Zustimmungsvorbehalt fällt nicht der Abschluss, die Änderung oder Beendigung von Gesellschaftsverträgen mit stillen Beteiligten,
- * Abschluss von Verträgen mit einzelnen Verwaltungsräten, deren Angehörigen oder Unternehmen, an welchen diese beteiligt sind,
- * Ausgabe weiterer stimmberechtigter Aktien,
- * Ausübung von Stimmrechten in Unternehmen, an welchen die Gesellschaft beteiligt ist oder in Tochterunternehmen.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsräten, Direktoren, Geschäftsführern und anderen Bevollmächtigten, ob Aktionär oder nicht, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse, betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft in Bezug hierauf, übertragen. Die Übertragung dieser Befugnis bedarf der Zustimmung der Gesellschafterversammlung durch Beschluss gemäss Artikel 7 Abs. (2). Die Befugnisse des Bevollmächtigten werden im Verhältnis zwischen diesem und der Gesellschaft in einem Vertrag geregelt.

Die Gesellschaft ist durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsräten oder durch Einzelunterschrift der hierzu vom Verwaltungsrat delegierten Person verpflichtet.

Art. 8. Die Gerichtsverfahren, sei es als Kläger oder als Beklagte, werden im Namen der Gesellschaft allein geführt, vertreten durch seinen Verwaltungsrat.

Art. 9. Der Verwaltungsrat trifft so oft zusammen, wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen. Er wird von dem Vorsitzenden zusammengerufen, in dessen Abwesenheit von dem stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsräte. Der Verwaltungsrat kann gültig beschliessen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder zugegen oder vertreten sind. Jeder Verwaltungsrat kann sich von einem seiner Kollegen vertreten lassen. Ein Verwaltungsrat kann gleichzeitig nur einen seiner Kollegen vertreten.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates erfolgen in den Fällen des Artikels 7 Abs. 2 einstimmig, in allen anderen Fällen durch einfache Mehrheit. Im Falle von Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend. Im Dringlichkeitsfall können die Verwaltungsräte ihre Stimmabgabe durch jegliche schriftliche Telekommunikationsmittel übermitteln.

Der Verwaltungsrat gibt sich eine Geschäftsordnung, die der Zustimmung der Gesellschafterversammlung durch Beschluss gemäss Artikel 7 Abs. 2 bedarf.

Der Verwaltungsrat kann Beschlüsse im Umlaufverfahren fassen. Die Vorlagen zu diesen Beschlüssen werden in diesem Fall den Verwaltungsräten schriftlich übermittelt, welche ihre Entscheidung schriftlich der Gesellschaft zukommen lassen. Die Beschlüsse gelten als angenommen, wenn eine Mehrheit von Verwaltungsräten zustimmt. Es wird Protokoll über die Beschlüsse des Verwaltungsrates erstellt. Auszüge aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden ausgegeben und bestätigt, ersatzweise von zwei Verwaltungsräten.

Art. 10. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Prüfungskommissaren. Deren Mandat darf die Zeitspanne von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen Beirat. Die Aufgabe des Beirats besteht in der Beratung und Überwachung des Verwaltungsrates hinsichtlich der Verwendung der Einlagen der stillen Gesellschafter durch die Gesellschaft.

Der Beirat besteht aus einer ungeraden Anzahl, jedoch aus mindestens drei Mitgliedern, deren Mandat die Zeitspanne von drei Jahren nicht überschreiten darf. Sie sind wiederwählbar.

Der Beirat wird durch die Hauptversammlung bestellt, wobei die Mehrheit aus Mitgliedern der stillen Beteiligten an der Gesellschaft, sofern solche bestehen und diese Beiratsmitglieder nominieren, bestehen muss. Den ersten Beirat bestellt die Hauptversammlung alleine.

Der Beirat erhält durch den Verwaltungsrat eine Geschäftsordnung, die der Zustimmung der Gesellschafterversammlung durch Beschluss gem. Artikel 7 Abs. 2 bedarf.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Jedes Jahr am einunddreissigsten Dezember werden die Geschäftsbücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnungen sowie den Anhang zu der Jahresrechnung.

Art. 13. Der Verwaltungsrat sowie die Prüfungskommissare sind befugt, die Gesellschafterversammlung einzuberufen, wenn sie es als angeraten erachten. Sie sind gehalten, die Versammlung einzuberufen, so dass sie binnen Monatsfrist zusammentreten kann, wenn Aktionäre, welche ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, hierzu den schriftlichen Antrag stellen mit Angabe der Tagesordnung. Die Einberufungsschreiben zu einer Gesellschafterversammlung beinhalten die Tagesordnung.

Die Hauptversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Die Auszüge der Protokolle der Gesellschafterversammlung werden von dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausgegeben und bescheinigt, ersatzweise durch zwei Verwaltungsräte.

Art. 14. Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Besitzer von Inhaberaktien, um zu einer Gesellschafterversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien in einer Frist, welche fünf Tage nicht überschreiten kann, vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht zu einer Stimme, mit Ausnahme von Vorzugsaktien ohne Stimmrecht, sofern solche existieren.

Art. 15. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 10. des Monats Juli, um 15.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung bezeichneten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag zur selben Uhrzeit statt.

Beschlüsse der Hauptversammlung bedürfen, soweit das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung nicht zwingend etwas anderes vorschreibt, der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Einer Mehrheit von 75% sämtlicher Stimmen bedürfen Beschlüsse gemäss Artikel 7 Abs. 2 sowie Beschlüsse, mit welchen die Satzung geändert wird.

Die Hauptversammlung ist aufgerufen, die Jahresabschlüsse und Berichte gutzuheissen. Des weiteren soll sie über die Entlastung der Verwaltungsräte sowie der Prüfungskommissare entscheiden.

Sie entscheidet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns. Von diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung entfällt, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Sollte jedoch die gesetzliche Rücklage, aus welchen Gründen auch immer, angegriffen oder aufgebraucht werden, ist die Gesellschaft verpflichtet diese wieder aufzustocken.

Der Nettosaldo der Jahresbilanz steht der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Unter Beachtung der diesbezüglich geltenden gesetzlichen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, im Laufe des Geschäftsjahres Vorabdividenden zu zahlen.

Art. 16. Für alle in den gegenwärtigen Satzungen nicht geregelten Punkte unterwerfen sich die Parteien den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.

Sechster Beschluss

- 1) Die Aktionäre beschliessen den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder:
 - Herrn Jean Pirrotte, Versicherungsagent, wohnhaft zu Luxemburg
 - Frau Gerty Thomé-Marter, Kauffrau, wohnhaft zu Luxemburg
 - Frl. Martine Schaeffer, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg anzunehmen und erteilen ihnen mittels Spezialbeschluss Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.
- 2) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - Herr Gerhard Niemöller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu 23 Am Bormbrook in D-23611 Bad Schwartau (Deutschland),
 - Herr Wolfgang Klingler, wohnhaft zu Graf-Siboto-Strasse in D-83620 Velben (Deutschland),
 - AMERICAN OVERSEAS CREDIT INSTITUTE, INC., eine Gesellschaft amerikanischen Rechts, mit Sitz in Helena, Montana 59601, 801 Stuart Street, vertreten durch deren Präsident Dr. Bengt I. Stenbock,
- 4) Es wird zum Kommissar bestätigt,
 - FIDUCIAIRE UNIVERSALIA S.A., mit Sitz in Luxemburg.
- 5) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Namen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Jung, N. Schaeffer, G. Niemöller, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 107S, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. Mai 1998.

P. Frieders.

(19485/212/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

**ADVANCE INVEST A.G., Société Anonyme,
(anc. BEAULIENE SOPARFI S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 mai 1998.

P. Frieders.

(19486/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

CALZALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.080.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mai 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19487/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

C.I.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 19, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mai 1998.

Signature.

(19499/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

C.L.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.249.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 avril 1998

Il résulte de l'assemblée générale que Monsieur J.-P. Rippinger, demeurant à L-1870 Luxembourg, Kohlenberg 30 nommé administrateur pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 1998.

Signature
Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19500/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

BANK OF CREDIT AND COMMERCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 10.370.

Par décision du 11 mai 1998, les liquidateurs de la société anonyme BANK OF CREDIT AND COMMERCE INTERNATIONAL S.A. en liquidation judiciaire, en abrégé BCCI S.A., établie et ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, ont transféré le siège social au 2A, Kalchesbrück, L-1852 Luxembourg.

Pour extrait conforme
G. Baden J. Roden G. Cihra

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19482/252/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

BARKER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.632.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour BARKER HOLDINGS S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(19484/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

CAVES GALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 4, rue Nico Klopp.
R. C. Luxembourg B 4.038.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour la Société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(19489/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

CAVES GALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 4, rue Nico Klopp.
R. C. Luxembourg B 4.038.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour la Société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(19490/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

CARRELAGE & CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 9, rue des Joncs.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente avril.

Par-devant Maître Franck Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Nico Felten, commerçant, demeurant à L-8545 Niederpallen, 2, Ditzbierg, associé unique de la société à responsabilité limitée CARRELAGE & CREATION, S.à r.l., avec siège social à L-1818 Howald, 9, rue des Joncs, constituée suivant acte du notaire Camille Hellinckx de Luxembourg suivant acte du 12 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 489 du 1^{er} octobre 1996.

En cette qualité, il prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il accepte la démission de Michel Scanzano, maître-carreleur, demeurant à Mondorf-les-Bains, comme gérant technique et lui donne décharge de ses fonctions.

Deuxième résolution

Il se confirme comme gérant de la société pour une durée illimitée.

Troisième résolution

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Felten et Molitor.

Enregistré à Remich, le 6 mai 1998, vol. 461, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 1998.

F. Molitor

Notaire

(19488/223/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

CHOUETTOS HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.670.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHOUETTOS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg, section B numéro 59.670, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 520 du 24 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx, en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 651 du 21 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence de ITL 10.000.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 5.000.000.000,- à ITL 15.000.000.000,- par la création et l'émission de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de liras italiennes) à ITL 15.000.000.000,- (quinze milliards de liras italiennes), par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant incorporation au capital d'un montant de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de liras italiennes) provenant de la prime d'émission de ITL 24.000.000.000,- (vingt-quatre milliards de liras italiennes) payée lors de l'augmentation de capital documentée par l'acte susénoncé de Maître Camille Hellinckx du 25 juillet 1997.

Les 100.000 (cent mille) actions nouvellement émises ont été attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 15.000.000.000,- (quinze milliards de liras italiennes), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de deux cent dix millions de francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Gillen, R. Leiten, - A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 1998, vol. 503, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 1998.

J. Seckler.

(19492/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

COMED, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMED Société Anonyme, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges Bourg, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 1978, publié au Mémorial C numéro 62 du 29 mars 1978, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire Franck Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 6 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 261 du 23 septembre 1987 et par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 130 du 18 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alvin Sold, administrateur-délégué, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach, et désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital à concurrence de 3.000.000,- frs.

Souscription et libération des 2.400 actions nouvelles.

2) Modification afférente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions de francs (3.000.000,- frs) pour le porter de son montant actuel de quatre millions de francs (4.000.000,- frs) à sept millions de francs (7.000.000,- frs) par la création et l'émission de deux mille quatre cents (2.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- frs) chacune.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les deux mille quatre cents (2.400) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

Le montant de trois millions de francs (3.000.000,- frs) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions de francs (7.000.000,- frs), représenté par cinq mille six cents (5.600) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- frs) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire; toutefois, tant qu'elles ne sont pas entièrement libérées, elles sont nominatives.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à soixante mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Sold, Thill, Leiten, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 1998, vol. 503, fol. 7, case 2. – Reçu 30.000,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 13 mai 1998.

J. Seckler

Notaire

(19494/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

COMED, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 13 mai 1998.

J. Seckler

Notaire

(19495/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

MTC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.743.

EXTRAIT

Il résulte des courriers reçus que Roger J. Usher démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 mai 1998.

Pour extrait conforme
Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.
F.N. Hoogewerf

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1998, vol. 508, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27123/509/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 1998.

S.A. DES CHAUX DE CONTERN, Société Anonyme.

Siège social: Contern.

EXTRAIT

Il résulte de différentes décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration que les organes de la société se présentent actuellement comme suit:

Conseil d'Administration:

Président: Robert Dennewald, demeurant à Strassen, nommé le 15.4.1996 pour six ans
Membres: René Goy, demeurant à Mamer, nommé le 21.4.1998 pour six ans
Serge Thurm, nommé le 21.4.1998 pour six ans
Richard Schupp nommé le 21.4.1998 pour six ans.

Représentation de la société:

La société est engagée par les personnes ci-après énumérées suivant les modalités y précisées

1. Monsieur Rbert Dennewald, prénommé
2. Monsieur René Goy, prénommé
3. Monsieur Serge Thurm, prénommé
4. Monsieur Richard Schupp
5. Monsieur Aloyse Leytem, fondé de pouvoir, demeurant à Medingen
6. Monsieur Aloyse Hermes, fondé de pouvoir, demeurant à Contern
7. Monsieur Jeannot Raach, fondé de pouvoir, demerant à Schuttrange
8. Monsieur Boris Kröner, fondé de pouvoir
9. Monsieur Thomas Wolter, fondé de pouvoir, demeurant à Waldbredimus

La société est engagée pour toutes les affaires par la signature conjointe de deux personnes énumérées ci-avant sub 1 à 4.

Les fondés de pouvoir énumérés sub 5 à 9 ne peuvent engager la société qu'avec la signature conjointe d'une des personne énumérées sub 1 à 4.

Contern, le 23 avril 1998.

ERNST & YOUNG S.A. LUXEMBOURG
Réviseur d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19491/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

AUTO EVASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7520 Mersch, 27, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur Carlo Tridetti renonce au poste d'Administrateur dans la société, et ce, avec effet immédiat, soit le 29 juin 1998.

C. Tridetti.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 1998, vol. 123, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27664/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

MAVERENT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach.

Kündigung der Mitgliedschaft im Verwaltungsrat

Herr Bernhard Röllinghoff kündigt fristlos seine Tätigkeit im Verwaltungsrat der MAVERENT AG.

Drolshagen, den 1. Juli 1998.

B. Röllinghoff
Rechtsanwalt

Enregistré à Clervaux, le 6 juillet 1998, vol. 206, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91402/703/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 1998.

EUROPHARMACEUTICALS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 60.122.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Signature.

(19518/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

25464

DEMICONSULT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.252.

Le propriétaire de l'immeuble situé au 40, Cité Grand-Duc Jean L-7233 Bereldange, tient à préciser que la société sous rubrique n'est plus autorisée à fixer son siège social à cette adresse.

Le commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée LUXREVISION, a donné sa démission avec effet immédiat.

Bereldange, le 2 juillet 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27709/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

FONDATION EUROBALLET, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 4, Grand-rue.

«Liquidation

Par jugement rendu en date du 4 mai 1998, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, première chambre, siégeant en matière civile, a ordonné en vertu de l'article 41 de la loi du 21 avril 1928, la dissolution de:

- L'établissement d'utilité publique FONDATION EUROBALLET, établi à Luxembourg, 4, Grand-rue.

Pour extrait conforme

M. Ries

Le liquidateur»

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(28166/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1998.

COSMOPOLITAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.804.

(19 septembre 1990 - Publication au Mémorial C n° 75 du 18 février 1991 pages 3582-3584)

Le bilan au 31 décembre 1996, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 17, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMOPOLITAN HOLDING S.A.

G. Decker

(19501/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

DARTIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.383.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19502/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

25465

DDD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.358.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19503/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

DEMA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.335.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur
Absent: Monsieur Luc Deprez, Administrateur
Madame Marie-Josée Mauro, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19504/660/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.389.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth day of April.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg;

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme ERIKEM LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R.C. Luxembourg, section B number 57.389, incorporated by deed of the undersigned notary on December 13, 1996, published in the Mémorial C, number 136 of March 10, 1997.

The Articles of Association of which have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on December 19, 1996, published in the Mémorial C, number 168 of April 7, 1997;
- on December 17, 1997, published in the Mémorial C, number 218 of April 7, 1998,

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions of the Board of Directors, adopted by unanimous written consent in lieu of a special meeting of the Board, on December 31, 1997; a certified copy of that written consent, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the prementioned Company ERIKEM LUXEMBOURG S.A., is presently set at eight million nine hundred forty-nine thousand two hundred and sixty Finnish Mark (FIM 8,949,260.-) divided into eight hundred forty-three thousand nine hundred twenty-six (843,926) class A ordinary shares and fifty-one thousand (51,000) class B ordinary shares with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) per share, each fully paid up.

II.- That pursuant to Article five of the Articles of Association, the authorised capital, the amount of which does not include the subscribed share capital, has been fixed at one million four hundred twenty-five thousand seven hundred forty Finnish Mark (FIM 1,425,740.-) divided into ninety-six thousand seventy-four (96,074) class A ordinary shares and forty-six thousand five hundred (46,500) class B ordinary shares, having each a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) per share.

III.- That pursuant to the same Article five of the Articles of Association, the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the Company, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to amend Article five of the Articles of Association so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the Board of Directors, pursuant to the above stated unanimous written consent, on December 31, 1997, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to Article five of the Articles of Association, has increased the subscribed corporate capital by the amount of eight hundred ninety-five thousand seven hundred forty Finnish Mark (FIM 895,740.-), so as to raise the subscribed capital from its present amount of eight million nine hundred forty-nine thousand two hundred sixty Finnish Mark (FIM 8,949,260.-) to nine million eight hundred forty-five thousand Finnish Mark (FIM 9,845,000.-), by the creation and issue of fifty-six thousand seventy-four (56,074) new class A ordinary shares and thirty-three thousand five hundred (33,500) new class B ordinary shares, with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) each.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article five of the Articles of Association, the Board of Directors has accepted the subscription of the total fifty-six thousand seventy-four (56,074) new class A ordinary shares and thirty-three thousand five hundred (33,500) new class B ordinary shares, as follows:

- MB FINANCE GROUP LIMITED, with registered office at Fabianinkatu 23, 00131 Helsinki (Finland): the total fifty-six thousand seventy-four (56,074) new class A ordinary shares.

- Alatalo Tapio, Krakantie 144, 29600 Noormarkku (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - Heitto Timo, Marttilankatu 43 C 15, 38200 Vammala (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Hildén Hannu, Kilipolku 2, 32740 Äetsä (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - lhalainen Ari, Käypöpolku 7, 54120 Pulp (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Jokinen Vesa, Rusintie 13, 45700 Kuusankoski (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Kinnari Heikki, Koivulantie 4, 32740 Äetsä (Finland): one thousand five hundred (1,500) new class B ordinary shares;
 - Koskinen Pauli, Lintustennokka 15, 33470 Ylöjärvi (Finland): two thousand five hundred (2,500) new class B ordinary shares;

- Kurppa Arja, Lypsäjäntie 11, 45150 Kouvola (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Kuusinen Osmo, Tarhatie 2, 32740 Äetsä (Finland): one thousand five hundred (1,500) new class B ordinary shares;
 - Kuusisto Taisto, Simeoni, 32740 Äetsä (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Kwick Jouko, Tirkankuja 1, 54110 Lampikangas (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - Kyläkoski Liisa, Matintie 8, 32800 Kokemäki (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - Lehtimäki Martti, Potilantie 3, 32730 Keikyä (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - Mäki-Kala Jyrki, Kuha, 32740 Äetsä (Finland): two thousand (2,000) new class B ordinary shares;
 - Nuutila Ilkka, Salmi, 37200 Siuro (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - Ojala Asko, Maakala 1, 32740 Äetsä (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Pelttari Markku, Vinttikaivontie 2 B, 45150 Kouvola 15 (Finland): two thousand (2,000) new class B ordinary shares;
 - Pelttari Päivi, Sorretunpolku 7, 32740 Äetsä (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - Pihlajamäki Elise, Rinnekatu 14, 32700 Huittinen (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Pälli Lauri, Arposenniementie 62, 54100 Joutseno (Finland): two thousand (2,000) new class B ordinary shares;
 - Savolainen Jarmo, Esikko, 32740 Äetsä (Finland): one thousand five hundred (1,500) new class B ordinary shares;
 - Seppänen Reijo, Simpukka, 32740 Äetsä (Finland): two thousand (2,000) new class B ordinary shares;
 - Suomalainen Tauno, Jänheentie 88, 54100 Joutseno (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Sääksjärvi Eija, Kuusikonkatu 6, 53300 Lappeenranta (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Tuomisto Seppo, Ulpukka, 32740 Äetsä (Finland): thousand (1,000) new class B ordinary shares;
 - Vierros Erkki, Hiidentie 8-10 A, 45740 Kuusankoski (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Viinamäki Markku, Juhonkaari 9 A, 54100 Joutseno (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - Virta Jorma, Seppäläntie 6, 32740 Äetsä (Finland): two thousand five hundred (2,500) new class B ordinary shares;
 - Virtanen Heikki, Torpontie 3, 32740 Äetsä (Finland): five hundred (500) new class B ordinary shares;
 - LONGSTANTON LIMITED, with registered office at Town Centre Building, PO Box 125, Providenciales Turks and Caicos (BVI): two thousand (2,000) new class B ordinary shares.

VI.- A) That the fifty-six thousand seventy-four (56,074) new class A ordinary shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up by conversion into share capital of a short term loan of five hundred sixty thousand seven hundred forty Finnish Mark (FIM 560,740.-) made by MB FINANCE GROUP LIMITED, to ERIKEM LUXEMBOURG S.A., on December 19, 1996.

The proof of the existence of this short term loan granted to ERIKEM LUXEMBOURG S.A. by MB FINANCE GROUP LIMITED, is stated in accordance with Articles 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915, on Commercial

Companies as subsequently amended, in a report established by KPMG AUDIT, Réviseurs d'entreprises, with registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, which concludes as follows:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

This report, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

B) That the thirty-three thousand five hundred (33,500) new class B ordinary shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers, each of them subscribing the number of shares prementioned and paying them fully up by contribution in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at nine million eight hundred forty-five thousand Finnish Mark (FIM 9,845,000.-) divided into nine hundred thousand (900,000) class A ordinary shares and eighty-four thousand five hundred (84,500) class B ordinary shares with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) per share, each fully paid up.

The authorised share capital is fixed at five hundred thirty thousand Finnish Mark (FIM 530,000.-) to be divided into forty thousand (40,000) class A ordinary shares and thirteen thousand (13,000) class B ordinary shares with a par value of ten Finnish Mark (FIM 10.-) each.».

Valuation

For the purpose of registration, the beforementioned capital increase is valued at LUF 5,512,650.- (five million five hundred and twelve thousand six hundred and fifty Luxembourg Francs).

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one hundred thirty thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ERIKEM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R.C. Luxembourg, section B numéro 57.389, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 136 du 10 mars 1997.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 168 du 7 avril 1997;

- en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 218 du 7 avril 1998,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises par consentement unanime par écrit au lieu d'une réunion spéciale du conseil, en date du 31 décembre 1997, une copie certifiée conforme dudit consentement par écrit, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant *ès dites qualités*, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme ERIKEM LUXEMBOURG S.A., prédésignée, s'élève actuellement à huit millions neuf cent quarante-neuf mille deux cent soixante Mark Finlandais (FIM 8.949.260.-), divisé en huit cent quarante-trois mille neuf cent vingt-six (843.926) actions ordinaires de la classe A et cinquante et un mille (51.000) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10.-) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le montant du capital autorisé, ne comprenant pas le capital social souscrit, a été fixé à un million quatre cent vingt-cinq mille sept cent quarante Mark Finlandais (FIM 1.425.740.-), divisé en quatre-vingt-seize mille soixante-quatorze (96.074) actions ordinaires de la classe A et quarante-six mille cinq cents (46.500) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10.-) par action.

III.- Qu'en vertu du même article cinq des statuts, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et à modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en conformité du prédit consentement par écrit du 31 décembre 1997, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit de huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante Mark Finlandais (FIM 895.740,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de huit millions neuf cent quarante-neuf mille deux cent soixante Mark Finlandais (FIM 8.949.260,-) à celui de neuf millions huit cent quarante-cinq mille Mark Finlandais (FIM 9.845.000,-) par la création et l'émission de cinquante-six mille soixante-quatorze (56.074) nouvelles actions ordinaires de la classe A et trente-trois mille cinq cents (33.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-), chacune.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des cinquante-six mille soixante-quatorze (56.074) nouvelles actions ordinaires de la classe A et trente-trois mille cinq cents (33.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B, comme suit:

- MB FINANCE GROUP LIMITED, avec siège social à Fabianinkatu 23, 00131 Helsinki (Finlande): la totalité des cinquante-six mille soixante-quatorze (56.074) nouvelles actions ordinaires de la classe A.

- Alatalo Tapio, Krakantie 144, 29600 Noormarkku (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Heitto Timo, Marttilankatu 43 C 15, 38200 Vammala (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Hildén Hannu, Kilipolku 2, 32740 Äetsä (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Ihalainen Ari, Käypöpolku 7, 54120 Pulp (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Jokinen Vesa, Rusintie 13, 45700 Kuusankoski (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Kinnari Heikki, Koivulantie 4, 32740 Äetsä (Finlande): mille cinq cents (1.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Koskinen Pauli, Lintustennokka 15, 33470 Ylöjärvi (Finlande): deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Kurppa Arja, Lypsäjäntie 11, 45150 Kouvola (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Kuusinen Osmo, Tarhatie 2, 32740 Äetsä (Finlande): mille cinq cents (1.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Kuusisto Taisto, Simeoni, 32740 Äetsä (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Kwick Jouko, Tirkankuja 1, 54110 Lampikangas (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Kyläkoski Liisa, Matintie 8, 32800 Kokemäki (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Lehtimäki Martti, Potilantie 3, 32730 Keikyä (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Mäki-Kala Jyrki, Kuha, 32740 Äetsä (Finlande): deux mille (2.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Nuutila Ilkka, Salmi, 37200 Siuro (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Ojala Asko, Maakala 1, 32740 Äetsä (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Pelttari Markku, Vinttikaivontie 2 B, 45150 Kouvola 15 (Finlande): deux mille (2.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Pelttari Päivi, Sorretunpolku 7, 32740 Äetsä (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Pihlajamäki Elise, Rinnekatu 14, 32700 Huittinen (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Pälli Lauri, Arposenniementie 62, 54100 Joutseno (Finlande): deux mille (2.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Savolainen Jarmo, Esikko, 32740 Äetsä (Finlande): mille cinq cents (1.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Seppänen Reijo, Simpukka, 32740 Äetsä (Finlande): deux mille (2.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Suomalainen Tauno, Jänheentie 88, 54100 Joutseno (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Sääksjärvi Eija, Kuusikonkatu 6, 53300 Lappeenranta (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Tuomisto Seppo, Ulpukka, 32740 Äetsä (Finlande): mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Vierros Erkki, Hiidentie 8-10 A, 45740 Kuusankoski (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Viinämäki Markku, Juhonkaari 9 A, 54100 Joutseno (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Virta Jorma, Seppäläntie 6, 32740 Äetsä (Finlande): deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- Virtanen Heikki, Torpontie 3, 32740 Äetsä (Finlande): cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la classe B;

- LONGSTANTON LIMITED, avec siège social à Town Centre Building, PO Box 125, Providenciales Turks and Caicos (BVI): deux mille (2.000) nouvelles actions ordinaires de la classe B.

VI.- A) Que les cinquante-six mille soixante-quatorze (56.074) nouvelles actions ordinaires de la classe A ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé, et libérées intégralement par conversion au capital social souscrit d'un prêt à court terme de cinq cent soixante mille sept cent quarante Mark Finlandais (FIM 560.740,-) fait par MB FINANCE GROUP LIMITED à ERIKEM LUXEMBOURG S.A., le 19 décembre 1996.

La preuve de l'existence de cet prêt à court terme accordé à ERIKEM LUXEMBOURG S.A., par MB FINANCE GROUP LIMITED, a été rapportée en conformité avec les Articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les

sociétés commerciales, telle que modifiée, au moyen d'un rapport établi par KPMG AUDIT, Réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, dont la conclusion en anglais est la suivante:

«*Conclusion*

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

B) Que les trente-trois mille cinq cents (33.500) nouvelles actions ordinaires de la classe B ont été souscrites par les souscripteurs susnommés, chacun à concurrence du nombre susindiqué, et libérées intégralement par des versements en numéraire.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 5 des statuts sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions huit cent quarante-cinq mille Mark Finlandais (FIM 9.845.000,-) divisé en neuf cent mille (900.000) actions ordinaires de la classe A et quatre-vingt-quatre mille cinq cents (84.500) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-) par action.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent trente mille Mark Finlandais (FIM 530.000,-) divisé en quarante mille (40.000) actions ordinaires de la classe A et treize mille (13.000) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de dix Mark Finlandais (FIM 10,-) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée est évaluée à LUF 5.512.650,- (cinq millions cinq cent douze mille six cent cinquante francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 1998, vol. 833, fol. 82, case 11. – Reçu 60.910 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 1998.

J.-J. Wagner.

(19511/239/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 1998.

J.-J. Wagner.

(19512/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

DENVERLAND ACOUSTICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 avril 1998

Suite à la démission de la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY SERVICE, en tant que commissaire aux comptes, le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Biasioli-Martin Santiago, demeurant à B-4031 Angleur.

Conformément à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires devra se prononcer sur cette nomination lors de sa prochaine réunion.

J.L. Biasioli N.H. Sarachaga SJ IMMOBILIERE SCI

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19505/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

EDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.220.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19506/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ELDFELL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.477.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19507/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ELECTRO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 5.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

(19508/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ENTREPRISE DE TOITURE DA SILVA-HUMBERT.

Siège social: L-7780 Mersch, 12, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 61.678.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19510/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

E.S. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 7.195.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19513/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ELFA S.A., EUROLEASE-FACTOR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.743.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

E. Cravatte

P. Meyers

Administrateur

Administrateur-délégué

(19514/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

EUROSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.475.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 1998

Jeudi 30 avril à 14.00 heures, les actionnaires de la société anonyme EUROSIGN S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Madame Luisella Moreschi, élue président de l'Assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Mademoiselle Sandrine Klusa et comme secrétaire Mademoiselle Angela Cinarelli.

Il résulte des constatations du bureau:

- Que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

- Que, suivant la liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix.

- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission et décharge aux administrateurs M. Michel Kropp, M. Patrick Roeland, et M. Patrick Grosjean.
2. Nomination en tant que nouveaux administrateurs en leur remplacement de Mme Luisella Moreschi, M^e Arsène Kronshagen et Mlle Sandrine Klusa.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale accepte la démission des administrateurs M. Michel Kropp, M. Patrick Roeland, et M. Patrick Grosjean et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch

- M^e Arsène Kronshagen, demeurant à Luxembourg

- Mlle Sandrine Klusa, demeurant à F-Hagondange

qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

L. Moreschi

S. Klusa

A. Cinarelli

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19515/744/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GALATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.811.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour GALATA S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(19533/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.522.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois avril.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.522, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 11 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 10 avril 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Comodi, employée privée, demeurant à Foetz.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital de écu en dollar des Etats-Unis d'Amérique avec effet au 31 mars 1998 au cours de change applicable à cette date, soit un écu pour 1,0722222 dollar américain. Le capital social se monte à USD 4.246.000,- représenté par 3.960 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Acter un exercice du 31 mars 1998 au 31 décembre 1998.

3. Modification de la date de l'assemblée générale statutaire annuelle qui se tiendra dorénavant le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois le 19 juin 1998.

4. Adoption d'une version anglaise des statuts. Cette version faisant foi.

5. Renfonde des statuts et renumérotation des articles pour les adapter aux modifications qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital de écu en dollars des Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 31 mars 1998 au cours de change applicable à cette date, soit un écu pour 1,0722222 dollar américain et de supprimer la valeur nominale des actions.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à quatre millions deux cent quarante-six mille US dollars (4.246.000,- USD) représenté par trois mille neuf cent soixante (3.960) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} avril 1998 se terminera le 31 décembre 1998.

En conséquence, l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois le 19 juin 1998.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 17 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 17. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'adopter une version anglaise des statuts qui auront la teneur suivante:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a company (société anonyme) under the name of EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is:

- the study and development of all and any industrial equipment or infrastructure of any kind directly or indirectly relating to the production, marketing, distribution, transport (including via pipe line) or storage of energy, whether electrical, gas or otherwise, as well as any industrial products relating to the service to communities or enterprises including water purification and distribution,

- the subscription, taking of participating interests, financing and financial interest in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, trading partnerships, syndicates or group of enterprises, as well as the management of the funds available to it and the control, management and turning to account of its participating interests.

The Company may in general carry out all and any financial, commercial, real estate and moveable operations directly or indirectly relating to its corporate purpose.

It may likewise act as intermediary within the scope of its participations in view of the realisation of international investment and financing projects.

Art. 5. The corporate capital is fixed at four million two hundred and forty-six thousand US dollar (4,246,000.- USD) represented by three thousand nine hundred and sixty (3,960) shares without a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Art. 6. The corporation has the power to repurchase its own subscribed and fully paid shares pursuant to the conditions indicated by article 49-8 of the law on commercial companies as amended, provided that this acquisition can only be made by means of distributable sums including the extraordinary reserve constituted by means of funds received by the corporation resulting from an issuing premium on the issue of its own shares or from the proceeds of a new issue effected for this repurchase.

The shares repurchased by the corporation have no voting right and no right in the distribution of a dividend or a profit of liquidation.

The repurchase is based on the net social asset increased by an eventual non realized increased value divided by the number of shares in circulation at the time of the repurchase.

The net social asset is fixed by the board of directors on the basis of a statement established at the date of the repurchase and the eventual non realized increased value is fixed on the basis of an equitable valuation by the board of directors, which will be confirmed by an expert if necessary.

The payment will be effected by the putting at the disposal of the price in exchange of the delivery of the issued certificates if any.

Administration - Supervision

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 9. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 10. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 11. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 13. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 14. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 15. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 16. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends under the conditions provided by law.

Art. 17. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday of the month of June at ten o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que la version anglaise des statuts fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, N. Comodi, P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1998, vol. 107S, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1998.

F. Baden.

(19516/200/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

F. Baden.

(19517/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

EVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.639.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVEST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.639, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 6 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 17 mai 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Eugène Moutschen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier de Coster, avocat, demeurant à B-Esneux.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Françoise Moutschen, administrateur de sociétés, demeurant à Sprimont, 16, rue d'Adzeux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités et opérations d'une société d'investissement et de holding, telles que l'acquisition et la détention de toutes actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles et, de manière générale, de tous intérêts dans les investissements meubles ou immeubles.

La société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises et opérations mobilières ou immobilières, de nature commerciale, civile ou financière, administrer de telles participations et financer de telles sociétés, entreprises, opérations.

La société a également pour objet, uniquement à l'étranger, l'activité de conseil en ressources humaines, de conseil en développement, de conseil de direction et tout conseil touchant à l'entreprise en général, en ce compris le conseil en rapprochement d'entreprises, restructuration d'entreprises et courtages d'entreprises, ces notions étant prises dans le sens le plus large.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion et/ou la représentation d'entreprises et pourra, à ce titre, faire partie des organes collégiaux.

La société a également pour objet, pour compte propre ou pour compte d'autrui, l'achat, la vente, la location, la construction, la restauration ou l'aménagement et la gestion de tous biens immeubles sis au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la vente de mobilier d'intérieur et l'équipement d'intérieur.

La société a également pour objet le courtage en assurances.

La société peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser des opérations industrielles, immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts dans les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales.»

2. Augmentation du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) pour le porter à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), 25% seront libérés immédiatement.

L'augmentation sera souscrite par:

- Monsieur Eugène Moutschen, Administrateur de sociétés, domicilié 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour un montant de trois millions huit cent mille francs luxembourgeois (3.800.000,- LUF).

- Monsieur Didier de Coster, Avocat, domicilié 7, avenue van Hoegaerden, B-4130 Esneux, pour un montant d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF).

- Monsieur Robert Guillot-Pingue, Ambassadeur Honoraire, Administrateur de sociétés, domicilié Ourthe 83, B-6670 Gouvy, pour un montant de deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF).

3. Ratification des nominations d'administrateurs et de la nouvelle composition du Conseil d'Administration.

4. Création d'un Comité Exécutif, définition de ses pouvoirs et nomination de ses membres.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités et opérations d'une société d'investissement et de holding, telles que l'acquisition et la détention de toutes actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles et, de manière générale, de tous intérêts dans les investissements meubles ou immeubles.

La société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises et opérations mobilières ou immobilières, de nature commerciale, civile ou financière, administrer de telles participations et financer de telles sociétés, entreprises, opérations.

La société a également pour objet, uniquement à l'étranger, l'activité de conseil en ressources humaines, de conseil en développement, de conseil de direction et tout conseil touchant à l'entreprise en général, en ce compris le conseil en rapprochement d'entreprises, restructuration d'entreprises et courtages d'entreprises, ces notions étant prises dans le sens le plus large.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion et/ou la représentation d'entreprises et pourra, à ce titre, faire partie des organes collégiaux.

La société a également pour objet, pour compte propre ou pour compte d'autrui, l'achat, la vente, la location, la construction, la restauration ou l'aménagement et la gestion de tous biens immeubles sis au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la vente de mobilier d'intérieur et l'équipement d'intérieur.

La société a également pour objet le courtage en assurances.

La société peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser des opérations industrielles, immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts dans les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cinq cents (500) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit:

- 380 (trois cent quatre-vingt) actions par Monsieur Eugène Moutschen, Administrateur de sociétés, domicilié 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- 100 (cent) actions par Monsieur Didier de Coster, Avocat, domicilié 7, avenue van Hoegaerden, B-4130 Esneux.
- 20 (vingt) actions par Monsieur Robert Guillot-Pingue, Ambassadeur Honoraire, Administrateur de sociétés, domicilié à Ourthe n° 83, B-6670 Gouvy.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration des administrateurs suivants:

- Vincent Dethier, Administrateur de sociétés, domicilié 22, avenue du Luxembourg, B-4020 Liège.
- Didier de Coster, Avocat, domicilié 7, avenue van Hoegaerden, B-4130 Esneux.

Leur mandat expirera après l'Assemblée Générale de 2001.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Président:

Monsieur Robert Guillot-Pingue, Ambassadeur Honoraire, domicilié à Ourthe n° 83, B-6670 Gouvy.

Administrateur-Délégué:

Monsieur Eugène Moutschen, Administrateur de sociétés, domicilié 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Administrateurs:

- Madame Laurence Burniat, administrateur de sociétés, demeurant à B-4030 Liège, 56, avenue de Péville.
- Monsieur Vincent Dethier, Administrateur de sociétés, domicilié 22, avenue du Luxembourg, B-4020 Liège.
- Monsieur Didier de Coster, Avocat, domicilié 7, avenue van Hoegaerden, B-4130 Esneux.
- Madame Anne-Françoise Moutschen, Administrateur de sociétés, domiciliée 16A, rue d'Adzeux, B-4141 Sprimont.
- Monsieur Albert Piroton, courtier en assurances, domicilié 5/52, rue Deloye, B-4102 Ougree.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide la création d'un Comité Exécutif. Ce Comité Exécutif décide des axes et actions stratégiques de la société. Il assure le contrôle de la gestion.

En conséquence, l'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 10 qui aura la teneur suivante:

«**Art. 10.** Un Comité Exécutif décide des axes et actions stratégiques de la société. Il assure le contrôle de la gestion. Le Comité Exécutif fait rapport au Conseil d'Administration. Les membres du Comité Exécutif sont nommés par l'Assemblée Générale qui les désigne parmi les administrateurs. L'administrateur-délégué en fait obligatoirement partie. Le Comité Exécutif est limité à cinq membres.

Les membres du Comité sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le Comité Exécutif désigne à la majorité un Président en son sein. Un secrétaire pourra être choisi, soit parmi ses membres, soit en dehors du Conseil d'Administration; dans ce cas, le secrétaire n'aura pas de voix délibérative. Le Comité se réunira au minimum une fois par trimestre.

Le Comité Exécutif ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre membres, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les membres peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Comité Exécutif sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

Le premier Comité Exécutif est composé comme suit:

Président: Monsieur Robert Guillot-Pingue, Ambassadeur Honoraire, demeurant à Ourthe n° 83, B-6670 Gouvy.

Membres: - Monsieur Eugène Moutschen, administrateur de sociétés, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

- Monsieur Didier de Coster, avocat, demeurant à B-4130 Esneux, 7, avenue van Hoegaerden.

Le mandat des membres du Comité Exécutif expirera à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille un.

Sixième résolution

L'Assemblée décide la renumérotation des articles suite à l'insertion d'un nouvel article 10.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois (110.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Moutschen, D. de Coster, A.-F. Moutschen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1998, vol. 107S, fol. 41, case 3. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1998.

F. Baden.

(19520/200/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

EVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg,

R. C. Luxembourg B 53.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

F. Baden.

(19521/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

ELITE (LOCATIONS INTERNATIONALES) LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.100.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

C. Fohl

P. Meyers

Administrateur

Administrateur-délégué

(19509/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GARAGE INTINI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Franck Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Giovanni Intini, garagiste, et son épouse Giuseppina Curci, sans état, demeurant L-8080 Bertrange, 8b, route de Longwy.

Ils déclarent d'abord céder à BEDWORTH LTD, établie et ayant son siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Max Galowich, juriste, demeurant à Strassen et Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg,

quatre cents (400) parts sociales des six cents (600) parts sociales de GARAGE INTINI S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy, constituée suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 8 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 171 du 23 mars 1998, détenues par Giovanni Intini, pour le prix de quatre cent mille francs (400.000,- LUF).

Ensuite, BEDWORTH LTD, préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus,

déclare recéder à Giuseppina Curci, sans état, demeurant à L-8080 Bertrange, 8b, route de Longwy,

ces quatre cents (400) parts sociales, pour le prix de quatre cent mille francs (400.000,- LUF).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Les prix de cessions ont été payés par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors de la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Puis, Nicola dit Lino Intini, mécanicien, demeurant à L-8034 Strassen, 5, rue Michel Rodange, et Luigi Loperfido, employé privé, demeurant à L-8063 Bertrange, 24, rue Batty Weber, agissant en leur qualité de gérant, acceptent au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent les cessionnaires de les signifier à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leurs effets.

Finalement, les associés Giovanni Intini, Nicola dit Lino Intini, Luigi Loperfido et Guiseppina Curci, préqualifiés, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Ils décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million de francs (1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1.- Giovanni Intini, préqualifié, deux cents parts sociales	200
2.- Guiseppina Curci, préqualifiée, quatre cents parts sociales	400
3.- Nicola dit Lino Intini, préqualifié, deux cents parts sociales	200
4.- Luigi Loperfido, préqualifié, deux cents parts sociales	200
Mille parts sociales	1.000

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million de francs (1.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Intini, Curci, Galowich, Le Lourec, Loperfido, Intini et Molitor.

Enregistré à Remich, le 6 mai 1998, vol. 461, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 1998.

F. Molitor

Notaire

(19535/223/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GARAGE INTINI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8b, route de Longwy.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

F. Molitor

Notaire

(19536/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

EUROTIME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.677.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19519/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

25479

FEDI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.914.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19522/660/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FIDELIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.740.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19524/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FIMACO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19525/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

25480

FINANCIERE SAN FRANCISCO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.287.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19526/660/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FINANCIERE JOSEPH II, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.785.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19527/660/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FITERBO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.250.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19530/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FIBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1B, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 22.178.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1998, vol. 506, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
I. Vermeulen

(19523/635/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.344.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

FINDE S.A.
Signatures

(19528/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.344.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 27 avril 1998

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Nicola Trussardi, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
FINDE S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19529/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

HOLIVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.677.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19545/660/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FORALOR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 4, rue de Rumelange.
R. C. Luxembourg B 58.701.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19531/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

FRISCH EMILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, rue Jules Fischer.
R. C. Luxembourg B 9.311.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19532/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GAMI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.457.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19534/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GAROUPE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.786.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour la Société
Signature

(19537/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

HAPPY SNACKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 8.070.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAPPY SNACKS S.A., ayant son siège social à L-1015 Luxembourg, 80-82, rue de l'Acierie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 8.070, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 1968, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 161 du 26 octobre 1968. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 18 juillet 1995.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Scholer, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Da Silva, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Aloyse Theisen, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, et Maître Edmond Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- Transfert du siège social à Walferdange, 2, rue du Pont et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts.
- II. Que des avis énonçant l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ont été envoyés par lettres recommandées en date du 8 avril 1998 à tout actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des actionnaires.
- III. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.
- IV. Qu'il résulte de cette liste de présence que sur trente-six mille (36.000) actions représentant l'intégralité du capital social de soixante-douze millions de francs (72.000.000,- LUF), trente-quatre mille huit cent soixante (34.860) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- V. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.
- VI. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.
- Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1015 Luxembourg, 80-82 rue de l'Acierie à L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Scholer, I. Da Silva, A. Theisen, E. Lorang, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 107S, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1998.

P. Frieders.

(19541/212/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

HAPPY SNACKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 8.070.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1998.

P. Frieders.

(19542/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.805.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} avril 1998

- La démission de Madame Luisella Moreschi de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren, G.D. de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

- La démission de VECO TRUST S.A. en tant que commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes en son remplacement Monsieur A. Schaus, comptable, demeurant à Tétange, G.D. de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

- Le nouveau siège social de la société est fixé au 32, rue A. Neyen à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19538/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GEEP MAISONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 48.305.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 15 septembre 1996 à 11.00 heures

A l'unanimité des voix, il a été décidé ce qui suit:

- 1- Approbation des comptes au 30 juin 1996.
- 2- Continuation de l'activité malgré une perte de plus de la moitié du capital social.
- 3- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.
- 4- L'Assemblée accepte la démission d'IMACORP S.A. de son poste d'Administrateur et élit en son remplacement Monsieur Marc Frederick, Administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen.
- 5- Le siège social de la société est transféré à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
- 6- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1998, vol. 504, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19539/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

GIORDANO RIELLO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 13 mai 1998.

J. Seckler
Notaire

(19540/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

HATHOR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.039.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19543/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 8.170.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1998.

IMPRIMERIE SAINT-PAUL
Signature

(19551/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

25485

HAYKAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.040.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19544/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

HORMUZ, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.041.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents: Monsieur Luc Demare, Administrateur
Monsieur Philippe Gonne, Administrateur

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission de Madame Nicole Frisch

Résolution

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter la démission du poste d'administrateur de Madame Nicole Frisch. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19546/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

**IT MASTERS INTERNATIONAL S.A., INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS
INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 62.133.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS INTERNATIONAL S.A., en abrégé IT MASTERS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C. Luxembourg section B numéro 62.133, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 181 du 26 mars 1998, avec un capital de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Magrini, conseil juridique, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Karin François, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et variétés par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social.

2. Modification des articles 13 et 14 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de novembre à 14.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 1998.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de novembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de chaque année.»

L'année sociale en cours se terminera le 30 juin 1998.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Magrini, K. François, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 1998, vol. 503, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 1998.

J. Seckler.

(19554/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

IT MASTERS INTERNATIONAL S.A., INFORMATION TECHNOLOGY MASTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 62.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 1998.

J. Seckler.

(19555/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

INDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.974.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature.

(19552/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

INDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.974.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 mai 1998 que M. Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 507, fol. 5, case 3. – Reçu 3 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19553/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

HOSTENDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.449.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 avril 1998, que Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg, Monsieur Maurice Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Ernster et Monsieur Paul Laplume, réviseur d'entreprises, demeurant à Junglister ont été élus administrateurs en remplacement de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Pierre Laloyaux, démissionnaires.

A été élu commissaire aux comptes en remplacement de PRITRUST S.A., 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, démissionnaire, Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales, demeurant à Greiveldange.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Le siège social est transféré du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1998.

Signature.

(19547/507/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

IMMOBILIERE CIPRIANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, avenue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.524.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour IMMOBILIERE CIPRIANI S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(19550/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

LUX-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 138, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 37.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour LUX-TOURS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(19574/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

I.B.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Le soussigné Monsieur Everhardus Jaarsma, seul associé de la S.à r.l. I.B.B., a pris à ce jour les décisions suivantes:

1. Les comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 1995 et 1996 ont été approuvés.
2. Décharge est donnée au gérant Monsieur Everhardus Jaarsma pour l'exercice de son mandat pour les années 1995 et 1996.
3. La perte de l'année 1995 s'élevant à 33.883,- francs est reportée à nouveau.
La perte de l'année 1996 s'élevant à 569.406,- francs est reportée à nouveau.
4. Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il est décidé de poursuivre les activités de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1998, vol. 507, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

E. Jaarsma.

(19548/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

IMMOBILIERE BUCHHOLTZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1640 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 8.003.

EXTRAIT

Les bilans de 1996 et 1997 ont été enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 506, fol. 98, case 9, en vue de la publication au Mémorial C du présent avis et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Capital social

Par suite de cessions les 180 parts sociales d'une valeur nominale de 3.000,- LUF chacune sont détenues par

1. Mme Maryse Jeitz-Wolter, épouse de Charles Jeitz, demeurant 44, avenue Guillaume, L-1640 Luxembourg	178 parts
2. M. Georges Jeitz, demeurant 44, avenue Guillaume, L-1640 Luxembourg	1 part
3. M. Luc Jeitz, demeurant 44, avenue Guillaume, L-1640 Luxembourg	1 part

Gérance

Mme Maryse Jeitz-Wolter, préqualifiée.

M. Georges Jeitz, préqualifié.

Chacun des gérants engage la société par sa signature isolée, sous réserve des actes pour lesquels l'autorisation préalable des associés est requise.

La société a au 1.1.1998, après affectation des résultats, les moyens propres suivants:

Capital social	540.000,- LUF
Réserve légale	54.000,- LUF
Réserve libre	200.098,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(19549/281/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

KARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 43.618.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19564/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.